

**REX Covid dans le monde du handicap :**

***Comment une cellule d'éthique a permis  
de gérer une épidémie de Covid sur refus  
de dépistage des résidents ?***

**CPIAS 20 mai 2022**

## SOMMAIRE:

- 1- Présentation du site de l'AGORA
- 2- Contexte
- 3- Quelle décision prendre ?
- 4- Le CVS et la cellule éthique
- 5- Le déroulé de la cellule éthique
- 6- Les décisions de la cellule éthique

# 1 - L'AGORA



- Le site de l'AGORA regroupe **3 établissements**:
  - Maison d'accueil spécialisé (MAS) AGORA : dont 3 unités
  - Foyer de Vie (FV) AGORA : 2 unités
  - FV La Maison : 2 unités
    - => Un site unique avec des moyens mutualisés, des activités mixtes
- Il accompagne **70 résidents** présentant des déficiences intellectuelles moyennes à sévères, avec ou sans troubles envahissants du développement (TED) associés
- **Plateau de soins** : médical, paramédicale

## 2- CONTEXTE

Appel de l'hôpital nous avons une résidente positif au covid-19



Test à l'ensemble des résidents et professionnels du site  
(Test de tous les contacts à risque ( J0 et J7), quel que soit le statut vaccinal, cf Doctrine du 10 aout 2021)



1/3 positif sur une l'unité d'origine de la résidente hospitalisée  
(MAS 1)



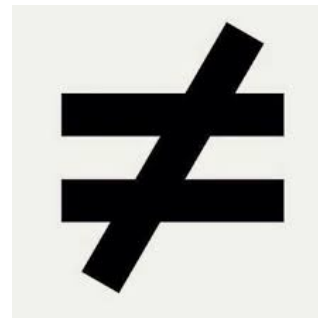
=> **PHASE DE TEST COMPLEXE** : REFUS massif des résidents de se faire tester et d'être confiné

=> **REFLEXIONS** :

### **Comment mettre en place les mesures barrière et pour qui ?**

La mise en place de mesures Covid-19 nous a amené à nous poser de nombreuses questions, compte tenu des particularités de notre site.

- Qui fait le test, car les résidents ne veulent plus se faire dépister ?
- Impossibilité d'isoler tous les résidents dans leur chambre, quid de l'isolement ?
- Quid des sorties extérieurs et retours en famille



## 3- QUELLE DECISION PRENDRE

**OPTION 1: NE PAS FAIRE TESTER LES RESIDENTS = 24 jours de confinement**

Refus des résidents de se faire tester

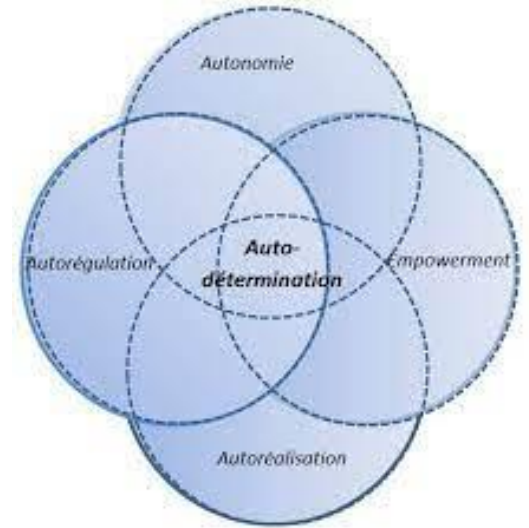
**OPTION 3 : tester tous le monde confinement de 7 jours**

**OPTION 2 : tester que ceux qui le souhaitent = confinement de 24 jours pour tous**



Avec le risque que le délai soit repoussé d'autant à chaque nouveaux cas



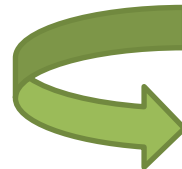


Quelle place pour l'auto-détermination pour des décisions qui impactent le groupe ? Et particulièrement la santé du groupe ?



**OBJECTIF :**

Favoriser l'auto détermination sans mettre en péril la santé du groupe ou encore mettre en péril la restriction de liberté du groupe



En lien avec l'EMH (Equipe mobile d'Hygiène), Dr WEIL nous a apporté son expertise sur la mise en place des mesures renforcées. Aussi face à ce paradoxe nous avons également interpellé l'ARS et il nous a paru évident de faire appel à l'instance légitime quant aux questions concernant le respect des droits et libertés des personnes accueillies, à savoir le CVS, mais aussi compte tenu des questionnements autour des restrictions de liberté, de notre cellule interne éthique et bientraitance.

Nous avons donc mixé les deux instances, afin de partager les enjeux et prendre en compte la parole des résidents, respectant ainsi le principe d'autodétermination.



**Le CVS + Cellule éthique et bientraitance**

## 4- LE CVS ET LA CELLULE ETHIQUE



Le choix a été fait de mixer les deux, afin de garantir la présence des usagers dans la prise de décision.

En somme la cellule bienveillance a été élargie aux membres du CVS.

## Qu'est ce que le CVS ?

Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico sociale affirme les droits et libertés des usagers des institutions sociales et médico sociales : recevoir des informations accessibles pour faire des choix, accéder aux informations personnelles, connaître ses droits fondamentaux.

Le CVS est une instance consultative qui donne un avis et peut faire des propositions sur toutes les questions qui intéressent le fonctionnement de l'établissement : règlement de fonctionnement, organisation de la vie quotidienne, gestion....

Le Conseil de la Vie Sociale est composé d'élus :

- des usagers
- des familles d'usagers ou des représentants légaux
- des professionnels
- d'un représentant de l'organisme gestionnaire (délégué de l'association)

## Qu'est ce que la cellule éthique et bientraitance?

Il s'agit d'une cellule interne à l'établissement réunissant différents corps professionnels. Elle se réunit à minima 2 fois par ans et au besoin.

Son rôle est le suivant :

- Améliorer la qualité de l'accompagnement ;
- Mettre en cohérence les pratiques ;
- Favoriser une culture de la collégialité et du dialogue ;
- Favoriser une meilleure adhésion aux décisions prises grâce à la discussion ;
- Développer la confiance dans les relations internes et externes (dans et hors établissements avec les partenaires par exemple)
- Favoriser le bien-être au travail ;
- Prévenir les risques psycho-sociaux lié au travail social (lecture d'une situation au regard des valeurs partagées, réflexion face à une problématique rencontrée dans le cadre de l'accompagnement de l'utilisateur et de sa famille.

## 5- LE DEROULE DE LA CELLULE

Il a fallu mettre en place cette cellule rapidement, elle a donc fait en présentiel et en vision afin d'être réactif et de garantir la participation de tous.

La commission bientraitance a porté son attention sur 2 sujets :

- La restriction de libertés d'aller et venue des résidents, en cas d'application strict de confinement suite à la situation Covid.
- La mise en place de test PCR en cas de refus du résident.

**1/** Un point sur la situation et rappel des consignes et mesures de protection

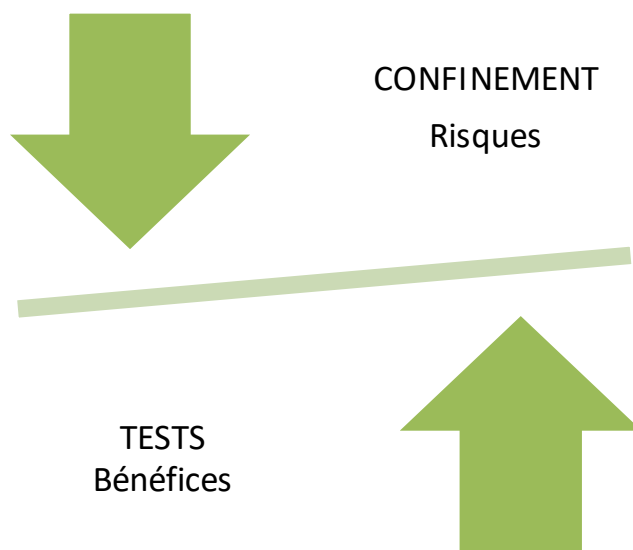
**2/** Mme WEIL, a expliquer les mesures, les différentes options avec les tenant et aboutissant, afin que chacun comprenne les enjeux et conséquences.

Explication des différents calendriers possibles

L'enjeu ici était de rendre l'information accessible notamment aux usagers.

**3/** Choix des mesures laissé à la cellule éthique

## 6- Décisions de la cellule éthique





## CONFINEMENT

**Qui confiné ?**

**Comment confiner le moins de temps possible?**

Impossibilité d'effectuer la chaîne de contact.

=> **On considère donc que l'ensemble du site est contact.**

Pour l'unité 1 de la MAS : confinement strict : Pas de sortie, pas de visite

Pour le reste du site : 2 options :

- Soit dépistage avant la sortie et dépistage à la sortie.
- Soit on confine tout le site

⇒ Après échange et compte du risque de faire durer la situation, nous convenons que **le confinement est élargi à l'ensemble du site.**

Un courrier sera envoyé aux familles pour les en informer.

Les stages/ AT sont reportés





## TESTS

La question qui se pose est celle du consentement pour réaliser les tests, car lors des tests J+0, les IDE ( infirmiers) ont été confrontées à un refus de la part de résidents et ont du les faire pour certains sous la contraintes.

Quid de la journée de test prévue le lundi 30/08/2021 pour l'ensemble du site pro et résidents ? Faut il continuer de tester tout le monde sous la contrainte ?

**Pour la MAS1** : il y a déjà eu une deuxième vague de test jeudi 26/08/2021. Aussi la prochaine session de test sera le 02/09/2021.

=> A chaque nouvelle situation la date de confinement sera prolongée.

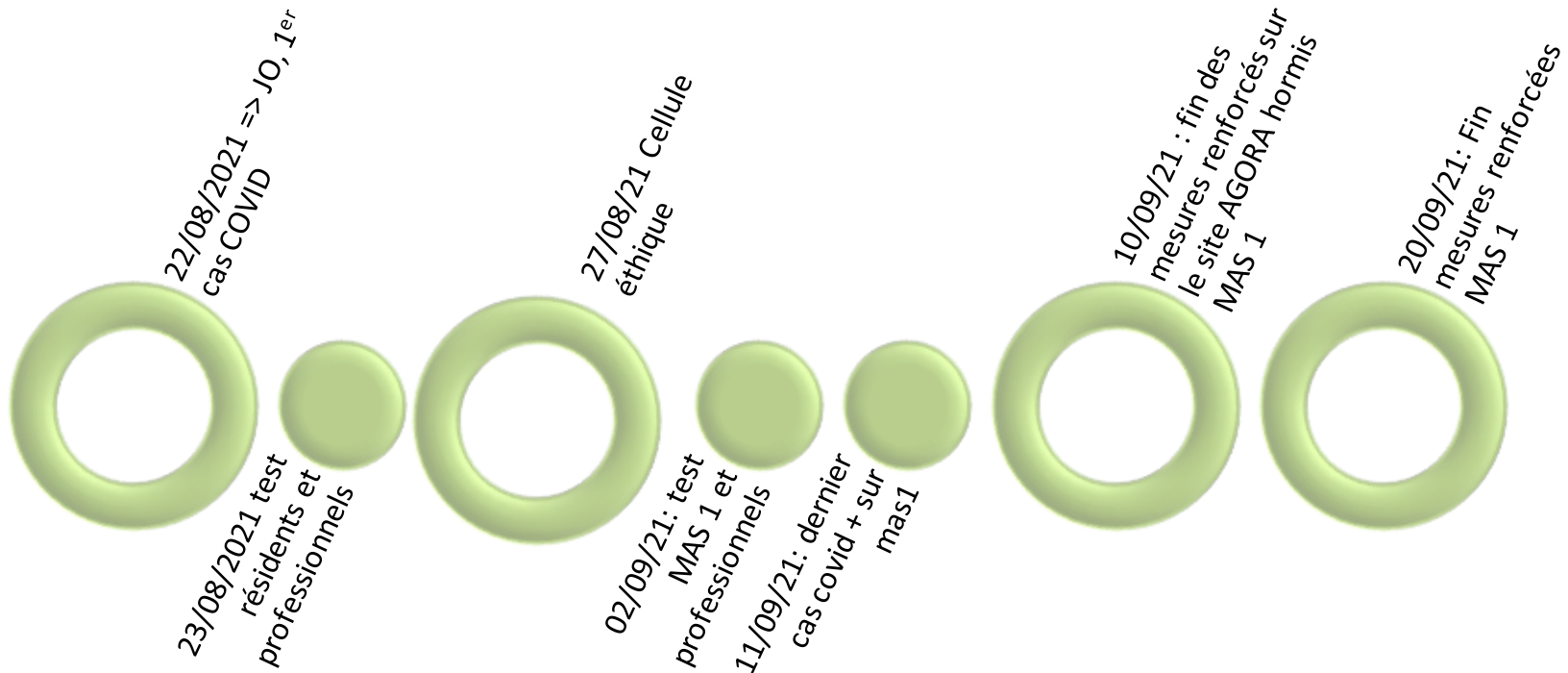
**Pour le reste du site** : on ne test que si symptômes. Si la personne est positive, on test l'unité car on est en incapacité d'isoler la personne positive. Test de l'unité J+0 et J+7.

## POUR CONCLURE

=> 9 résidents sur 10 de l'unité 1 de la mas ont contracté le Covid 19

=> 0 zero résidents contaminés sur les autres unités

**=> Les décisions prises par cette cellule ont permis de réduire de 10 jours le confinement pour le reste du site**



**QUESTIONS**

**FINS**

L'objectif de cette commission était d'aborder la question des restrictions de libertés des résidents et la mise en place de test automatique, ainsi que la difficulté d'obtenir le consentement. L'enjeu a été de prendre des décisions en prenant en compte le bénéfice/risque. L'un des points importants qui est ressorti a été de faire durer la crise le moins longtemps possible et de prendre les mesures nécessaires pour éviter la propagation.

A ce jour seul la MAS 1 est impactée par des situations COVID, cependant compte tenu de la difficulté de déterminer les cas contacts en amont de la 1ère contamination connue, le choix a été fait de mettre toutes les unités en mesures renforcées.

Aujourd'hui la date de fin de confinement connue est le 09 septembre 2021. A noter que celle-ci peut évoluer si d'autres cas Covid sont amenés à ce déclarer.

Ainsi pour l'ensemble des unités les mesures renforcées sont en application, ce qui implique :

- Non brassage des professionnels et des résidents (donc aucune circulation entre les unités)
- Pas de sortie, ni de stage durant cette période. Pour les résidents actuellement en extérieures, leur retour ne sera possible que sur présentation d'un Test PCR avant l'entrée sur l'unité.

Concernant les phases de Test PCR, afin de respecter le choix des résidents de ne pas faire de test, ou le moins possible, il a été décidé :

- Le 02/09/2021, test de tous les cas négatif de la MAS1 afin de faire un point sur l'unité
- Pour les autres unités, pas de test en automatique
- Si une personne présente des symptômes sur une unité nous réaliserons un test PCR. Si ce test s'avère positif, alors seulement nous réaliserons un test sur toute l'unité.